

affichage numérique le
24.10.2023

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Entretien des chemins de randonnée- autorisation de signature au président - DEB_2023_016

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes entretient environ 430 kms de sentiers de randonnée sur l'ensemble de son territoire. Il rappelle qu'il a été décidé de confier cet entretien a des entreprises privées.

Dans ce cadre, il précise qu'une consultation a été organisée dans le cadre d'un marché selon une procédure adaptée. Il présente les offres reçues pour les lots de sentiers qui ont été définis (avec comparaison avec le marché précédent)

Les membres du bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident de retenir les propositions suivantes :
 - Lot 1 : EURL Bellevue Paysage : 14 678.60 € HT
 - Lot 2 : Pierrec VERGNE : 18 500.00 € TTC
 - Lot 3 : ESAT D'ANJOIGNY : 6 185.06 € HT
- autorisent le président à signer les marchés

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/03/2023
015-241501139-DEB_2023_016-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/03/2023
015-241501139-DEB_2023_016-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Déchets : Étude d'optimisation de service - DEB_2023_015

Le président rappelle que la Communauté gère en régie la collecte des ordures ménagères, en points de regroupement, sauf sur le bourg de Fontanges, une partie du bourg d'Anglards et de Salers collectés en porte à porte en sacs. Trois équipes de 2 personnes (un chauffeur et un ripeur) ramassent les ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire caractérisé par :

- Une faible densité de population (13 habitants au km²) pour une superficie de 660 km² à couvrir chaque semaine, d'où des distances de collecte importantes ;
- Un tourisme d'été générant une augmentation des quantités de déchets à collecter.

Les fréquences de collecte sont principalement d'une fois par semaine. Certains endroits de la Communauté sont collectés 2 fois par semaine.

La collecte sélective est réalisée en points d'apport volontaire par le SIETOM des 4 cantons. Ce syndicat rencontre des difficultés (panne du camion de collecte, absence de personnel) qui l'empêchent de vider à temps les conteneurs, générant des débordements.

La Communauté est confrontée à plusieurs problèmes dans la gestion du service public de collecte des déchets (non exhaustif) :

- Des problèmes de manque de personnel et de remplacement en cas d'absence ;
- Un dispositif d'accueil des professionnels en déchèterie non adapté et détourné ;
- Un service déchèterie à revoir, par exemple au niveau des horaires d'accueil de fin d'après-midi en semaine et du personnel de gardiennage ;
- Des problèmes de vidage de points d'apport volontaire de collecte sélective par le SIETOM ;
- Un coût du service par habitant élevé, supérieur à la collecte des OMR qui n'a pas ou peu évolué ;

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_015-DE

- L'éloignement futur du lieu de transfert (qui passera de Drugeac à Mauriac) engendrant une augmentation des distances et temps de collecte...

Au regard de l'évolution des coûts de la gestion des déchets et de la réglementation (gestion des bio déchets), il semble nécessaire de réaliser cette étude d'un coût de 29 900 €HT pour faire un état des lieux et un diagnostic, obtenir des scénarii d'adaptation du service et un plan d'action le cas échéant.

Cette étude ne correspond pas parfaitement à une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la tarification incitative (TI). Toutefois l'optimisation de la collecte est une démarche jugée intéressante par l'ADEME qui indique prendre en charge une demande de subvention de notre part. Le taux de subvention sera cependant inférieur à celui pour une étude TI.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident le principe de cette étude et son montant de 29 900 €HT
- autorisent le président à signer le devis de l'étude avec inddigo
- autorisent le président à solliciter la subvention de l'ADEME

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_015-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Assainissement : Marché relatif au Diagnostic du système d'assainissement collectif de St-Martin-Valmeroux - DEB_2023_014

Le Président rappelle que, dans le respect des exigences réglementaires (obligation de diagnostic tous les 10 ans), et préalablement à la définition d'un projet d'amélioration de son système d'assainissement collectif des eaux usées, la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite engager une étude diagnostique du système d'assainissement collectif de Saint Martin Valmeroux afin d'aboutir à l'élaboration d'un programme de travaux détaillé et hiérarchisé pour les prochaines années.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de Salers a lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'assainissement sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT). Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles de type accord-cadre à bons de commande, en procédure adaptée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 02/02/2023 au 27/02/2023 à 12h00. Le dossier de consultation a été mis en ligne via la plate-forme de dématérialisation « achatpublic.com » (procédure adaptée).

Lors de la définition des besoins préalable au lancement de la consultation, CIT avait évalué le montant de cette prestation à environ 62 910 € HT.

Monsieur le Président, en qualité de maître d'ouvrage, indique qu'une seule offre a été reçue. Celle-ci a fait l'objet d'une analyse selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il en ressort que l'offre de la société ACDEAU est conforme aux clauses de la consultation, pour un montant inférieur à l'estimation, soit 49 985 € HT.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_014-DE

- suivent les conclusions du rapport d'analyse d'offres et de retenir l'offre de la société ACDEAU, pour un montant prévisionnel de 49 985 € HT.
- décident l'inscription des crédits nécessaires à la contribution communale, au budget annexe de la collectivité.
- décident de solliciter auprès des différents organismes (Agence de l'Eau, État), une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à cette affaire : honoraires AMO, frais divers...).
- autorisent le président à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_014-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Assainissement : Convention d'AMO pour le Diagnostic du système d'assainissement collectif de St-Martin-Valmeroux - DEB_2023_013

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Martin Valmeroux, la communauté a sollicité l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » CIT pour un accompagnement à maitre d'ouvrage.

Une convention, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, est établie entre CIT et la Communauté de Communes du Pays de Salers (membre de CIT).

La prestation confiée à CIT est une mission d'assistance et de conseil dont le montant est de : 3 333,33 € HT correspondant à 8 jours de travail facturé.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident la mission et son montant
- autorisent le Président à signer la convention d'AMO et à payer les frais s'y rapportant

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_013-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Adhésion AGEDI - DEB_2023_012

Le Président rappelle aux élus qu'AGEDI est un Etablissement Public constitué sous forme de Syndicat Mixte. La gouvernance est à ce titre assurée par des Elus représentatifs de l'ensemble des adhérents.

Les services sont rendus aux adhérents sur le principe de la mutualisation. Ils sont développés par les équipes d'AGEDI qui ont vocation à entreprendre toutes études, recherches et réalisations inhérentes aux différentes missions.

La communauté de Communes est adhérente depuis de nombreuses années.

AGEDI propose une version Web de ses applications métiers. Pour y souscrire gratuitement, il convient de renouveler notre adhésion au syndicat AGEDI.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décident de l'adhésion au syndicat AGEDI

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_012-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_012-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Personnel : Service Animation - CDD accroissement d'activités - DEB_2023_011

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est en charge de la gestion des accueils collectifs de mineurs.

Afin d'organiser ce service, il conviendra de recruter pour chaque phase de vacances scolaires des animateurs dans les conditions suivantes :

- Missions : Agent d'animation pour un public de 3 – 12 ans et 12 – 17 ans.
- Temps de travail de base : 35 heures hebdomadaires
- Niveau de rémunération : Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents d'animation

- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent monsieur le président à recruter des agents pour accroissement d'activité selon les caractéristiques énoncées ci-dessus pour la durée de ce mandat.

- Missions : Agent d'animation pour un public de 3 – 12 ans et 12 – 17 ans.
- Temps de travail de base : 35 heures hebdomadaires
- Niveau de rémunération : Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents d'animation

- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_011-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_011-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Personnel : Service technique - CDD accroissement d'activités - DEB_2023_010

Monsieur le Président rappelle la délibération du Bureau communautaire du 16 mai 2022 concernant les besoins en personnel pour les périodes de fortes activités des services techniques de la collectivité.

Cette délibération permettait le recrutement d'agents contractuels saisonniers en renfort des agents en activités dans les conditions suivantes et pour la durée de ce mandat :

- Missions : Agent de collecte, conducteur de camions de collecte, agent d'entretien des espaces verts
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Niveau de rémunération : Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents techniques
- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

Il convient de corriger la période pendant laquelle ces recrutements sont nécessaires fixée dans la précédente délibération du 1er mai au 31 octobre de chaque année. En effet, le besoin intervient dès le 1er avril.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- autorisent monsieur le président à recruter des agents pour accroissement d'activité pour la durée de ce mandat selon les caractéristiques suivantes :

- Missions : Agent de collecte, conducteur de camions de collecte, agent d'entretien des espaces verts
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Niveau de rémunération : Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents techniques
- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_010-DE

sur la période allant du 1er avril au 31 octobre de chaque année.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_010-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 13 mars 2023

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 07 mars 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 12

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents: Jean-Marie FABRE

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Ressources Humaines - Création de postes - Modification du tableau des effectifs - DEB_2023_009

Les collectivités doivent pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure.

Il est préconisé d'adopter une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents une fois par an préalablement à l'adoption du budget primitif et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Pour les besoins de ses services, la collectivité procède au recrutement d'agents dans différents domaines (responsable service collecte, direction accueil collectif de mineurs, secrétariat RH).

Dans ce cadre, il convient de procéder à la création des 3 postes suivants :

CAT.	CADRE D'EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM
B	TECHNICIEN TERRITORIAL	Technicien	Technicien principal 1ère classe
B	ANIMATEUR	Animateur	Animateur principal de 2ème classe
C	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent la création des trois postes présentés
- Modifient le tableau des emplois et des effectifs comme présenté en annexe à cette délibération

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_009-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 14/03/2023
015-241501139-DEB_2023_009-DE